

# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Le vingt-deux avril deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Nuillé sur Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2014

Etaient présents : Albert ROGUET, Katia CLEMENT, et Francine DUPE, Adjoints ;  
Yannick COQUELIN, Sylvie RIBAUT, Stéphane DALIBARD\*, Christophe AVRANCHE, Séverine GAINOUX,  
Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN\*, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR, Virginie VIELLEPEAU.  
\*élus arrivés en cours de séance

Absent(s) excusé(s) : Marc NICOLE, Adjoint

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, secrétaire de Mairie  
Mme Francine DUPE a été élu secrétaire de séance.

## I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

## II. FIXATION DU NOMBRE DES CONSEILLERS DELEGUES

DCM 2014-016

Le Maire expose que les conseillers délégués ne sont pas élus par le conseil municipal. Ils deviennent conseillers délégués du seul fait que le maire prend un arrêté de délégation en leur faveur. Ils sont donc nommés par le maire au travers de cet arrêté de délégation.

Il informe que les conseillers délégués seront au nombre de quatre.  
Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce point (2 voix contre).

## III. ELECTIONS DES CONSEILLERS DELEGUES

DCM 2014-017

Le Maire informe que les conseillers délégués seront :

- M. Christophe AVRANCHE : vie associative, solidarité, santé, communication.
- Mme Séverine GAINOUX : éducation, petite enfance, enfance et jeunesse
- Mme Sylvie RIBAUT : développement économique, urbanisme et finances
- M. Yannick COQUELIN : voirie, eau et assainissement, patrimoine communal

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce point (1 voix contre).

## IV. VOTE DES INDEMNITES DES ELUS

DCM 2014-018

Le Maire informe que conformément à la législation, le montant maximum des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints s'élèvent respectivement à 1 634.63 € (43% de l'indice 1015) et 627.24 € (16.5% de l'indice 1015). Pour les conseillers municipaux, l'indemnité doit être comprise dans l'enveloppe qui est constituée du total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice et ne pas être supérieure à 6% de l'indice 1015 soit 228.09 € brut).

Il est proposé les indemnités suivantes :

- Le maire .....33.532 % de l'indice 1015 soit ≈ 1 274.71 €
- Les adjoints ..... 12.867 % de l'indice 1015 soit ≈ 489.13 €
- Les conseillers municipaux délégués .....6 % de l'indice 1015 soit ≈ 228.09 €

V. VEILLEPEAU et H. MEILLEUR font observer une augmentation des indemnités des élus qui représente la somme de 15 000 € annuelle (90 000 € sur le mandat) et une enveloppe totale de 240 000 € sur le mandat.  
Le Maire justifie la hausse des indemnités par l'investissement personnel de chaque élu.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce point (2 voix contre).



# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

## V. ELABORATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les commissions communales et extra-communales suivantes :

### LES COMMISSIONS COMMUNALES :

DCM 2014-019

- **Vie associative, solidarité, santé et communication**

Mickaël MARQUET, Maire

Albert ROGUET, Adjoint

Christophe AVRANCHE, conseiller délégué

Katia CLEMENT, Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD, Séverine GAIGNOUX et Stéphanie ANGIN

DCM 2014-020

- **Education, petite enfance, enfance et jeunesse**

Mickaël MARQUET, Maire

Katia CLEMENT, Adjointe

Séverine GAIGNOUX, conseillère déléguée

Marc Nicole, Sylvie RIBAUT, Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN et Virginie VEILLEPEAU

DCM 2014-021

- **Développement économique, urbanisme et finances**

Mickaël MARQUET, Maire

Marc NICOLE, Adjoint

Sylvie RIBAUT, conseillère déléguée

Francine DUPE, Christophe AVRANCHE, Séverine NAVINEL, Yoann PICHON et Hubert MEILLEUR

DCM 2014-022

- **Voirie, eau et assainissement, patrimoine communal**

Mickaël MARQUET, Maire

Francine DUPE, Adjointe

Yannick COQUELIN, conseiller délégué

Stéphane DALIBARD, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR

DCM 2014-023

- **Commission d'appel d'offres**

Mickaël MARQUET, Maire

Titulaires : Marc NICOLE, Sylvie RIBAUT et Christophe AVRANCHE

Suppléants : Francine DUPE, Yannick COQUELIN et Yoann PICHON

DCM 2014-024

- **Comité de Jumelage**

Mickaël MARQUET, Maire

Albert ROGUET et Sylvie RIBAUT

DCM 2014-025

- **Bibliothèque**

Mickaël MARQUET, Maire

Séverine NAVINEL

DCM 2014-026

- **CCAS**

Mickaël MARQUET, Maire

**Membres élus :** Albert ROGUET, Katia CLEMENT, Stéphane DALIBARD, Séverine GAIGNOUX, Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN et Yannick COQUELIN

**Membres extérieurs :** Yvette REVERDY, représentante du Secours Catholique

Claire HERRAULT, représentante de l'UDAF

Maryse ROUCHET, représentant du handicap

Michel HUNAULT, représentant du handicap

Claude FERRE, représentant de la MSA

Nicole LOCHIN, représentante des aînés

Patricia ROBERT, représentante de la Banque Alimentaire



# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

## LES COMMISSIONS EXTRA COMMUNALES :

- **Laval Agglomération - délégué communautaire (pour information)**  
Titulaire : M. MARQUET  
Supplémentaire : Katia CLEMENT  
Suppléant : Marc NICOLE  
DCM 2014-027
- **Laval Agglomération – commissions**
  - Commission 1 : économie, emploi, cohésion sociale :**  
Katia CLEMENT, Christophe AVRANCHE
  - Commission 2 : innovation, enseignement supérieur :**  
Francine DUPE, Stéphanie ANGIN, Virginie VIELLEPEAU
  - Commission 3 : services supports (finances, RH, administration générale, affaires juridiques, foncier, SIG) :**  
Marc NICOLE, Sylvie RIBAUT
  - Commission 4 : loisirs (sport, culture, tourisme) :**  
Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD
  - Commission 5 : aménagement (infrastructures, transport) :**  
Hubert MEILLEUR, Séverine NAVINEL
  - Commission 6 : habitat :**  
Albert ROGUET, Séverine GAINOUX
  - Commission 7 : environnement (PCET, bois de l'huissierie, collecte déchets) :**  
Mickaël MARQUET, Yoann PICHON  
DCM 2014-028
- **CRUEL :**  
Titulaire : Yannick COQUELIN et Yoann PICHON  
Suppléant : Albert ROGUET et Stéphane DALIBARD  
DCM 2014-029
- **Bassin du Vicoin :**  
Titulaire : Yannick COQUELIN  
Suppléant : Yoann PICHON  
DCM 2014-030
- **Correspondant défense :**  
Albert ROGUET  
DCM 2014-031
- **Commission locale d'énergie (SDEGM) :**  
Titulaire : Albert ROGUET  
Suppléant : Stéphane DALIBARD  
DCM 2014-032
- **Vicoin Initiative :**  
Titulaire : Albert ROGUET  
Suppléant : Virginie VEILLEPEAU  
DCM 2014-033
- **CNAS :**  
Membre élu : Katia CLEMENT  
Membre agent : Marie-Noëlle TENDRON  
DCM 2014-034
- **Référent sécurité routière :**  
Francine DUPE

## VI. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DCM 2014-035

S. ANGIN prend part à la séance de Conseil Municipal.

C. AVRANCHE présente les subventions établies par la commission des finances :  
Société de pêche .....500.00 €



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Anciens combattants.....	115.00 €	
Parents élèves Ecole Musique.....	60.00 €	
Assoc.Familles Rurales.....	600.00 €	
Club Bonne Humeur.....	350.00 €	
Comité de Jumelage.....	150.00 €	
Comité de Jumelage – « carnaval ».....	906.38 €	(cf DCM 2014-007)
Cyclo-Club.....	400.00 €	
Nuillé-Sport.....	1 500.00 €	
Tournesol.....	300.00 €	
Comice Agricole.....	50.00 €	
Jourdin Compétition.....	150.00 €	
SPA.....	100.00 €	
<b>Sous total .....</b>	<b>5 181.38 €</b>	

### Ecole Notre Dame : (1)

Fournitures scolaires.....	1 800.00 €	
Allocation OGEF.....	35 500.00 €	
Sortie pédagogique.....	400.00 €	(cf DCM 2012-044)
Classe découverte.....	1 370.00 €	(cf DCM 2012-044)
<b>Sous total.....</b>	<b>39 070.00 €</b>	

### Ecole Victor Hugo :

Fournitures scolaires.....	4 200.00 €	
Sortie pédagogique.....	900.00 €	(cf DCM 2012-044)
Classe découverte.....	1 000.00 €	(cf DCM 2012-044)
Subvention exceptionnelle.....	300.00 €	
<b>Sous total .....</b>	<b>6 400.00 €</b>	

**TOTAL .....**50 621.38 €

M. MARQUET (1) conseillers intéressés, n'ont pas pris à part à la délibération (Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide ce point.

## VII. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DCM 2014-036

M. Stéphane DALIBARD prend part à la séance de Conseil Municipal.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2014 avec une hausse de 3 % soit :

	2013	2014
• Taxe habitation.....	16.12 %	16.60 %
• Taxe foncière sur le bâti.....	20.70 %	21.32 %
• Taxe foncière sur le non bâti.....	41.36 %	42.60 %

## VIII. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

DCM 2014-037

Suite aux réunions de travail (comptes administratifs, budgets primitifs) et hors présence du Maire et sous la présidence de Sylvie RIBAUT, conseillère déléguée, les comptes sont mis au vote comme suit :

### • Budget SPANC – budget HT

Résultat de fonctionnement de .....	15 010.08 €
<b>Excédent de clôture de .....</b>	<b>15 010.08 €</b>

### • Budget lot du Val du Vicoin - budget HT



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Résultat d'investissement de ..... 0.00 €  
Résultat de fonctionnement de ..... -28 885.97 €  
**Excédent de clôture de ..... -28 885.97 €**

• **Budget Eaux et Assainissement - budget HT (hors reste à réaliser)**

Résultat d'investissement de ..... 24 093.94 €  
Résultat de fonctionnement de ..... 94 286.76 €  
**Excédent de clôture de ..... 129 055.70 €**

• **Budget Commune - budget TTC (hors reste à réaliser)**

Résultat d'investissement de ..... - 195 897.98 €  
Résultat de fonctionnement de ..... 299 195.97 €  
**Excédent de clôture de ..... 103 297.99 €**

Après délibération, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

### IX. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

DCM 2014-038

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en, avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2013, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour les budgets suivants :

- **Budget annexe SPANC** – budget HT
- **Budget annexe lot du Val du Vicoin** - budget HT
- **Budget annexe eaux et assainissement** - budget HT
- **Budget commune** - budget TTC

### X. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Suite aux réunions de travail ayant pour objet les budgets de la collectivité (comptes administratifs, budgets primitifs), les budgets sont présentés comme suit :

DCM 2014-039

• **Budget SPANC** – budget HT

Le budget est voté par chapitre comme suit :

Investissement : néant en dépenses et en recettes

Fonctionnement : 21 340.00 € en dépenses et 21 340.00 € en recettes

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le budget SPANC.

DCM 2014-040

• **Budget lot du Val du Vicoin** - budget HT

Le budget est voté par chapitre comme suit :

Investissement : néant en dépenses et en recettes

Fonctionnement : 28 885.97 € en dépenses et 28 885.97 € en recettes

Pour mémoire, le déficit du budget lotissement est de 158 885.97 €. Le déficit est supporté par le budget communal à hauteur de 80 000 € sur l'année 2012, 50 000 € sur 2013 et 28 885.97 € sur le budget 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le budget Lotissement.

DCM 2014-041

• **Budget Eaux et Assainissement** - budget HT

Les dépenses d'investissement 2014 seront (hors subventions) :

Réhabilitation des réseaux ..... 52 500.00 €

**TOTAL ..... 52 500.00 €**

L'affectation de résultat au compte 1068 est de 25 000 €.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Dans le cadre du CRUEL, une participation au le déplacement de la prise d'eau à hauteur de 10 779 € et un participation au schéma directeur pour un montant de 23 085.41 € sont prévu au budget par autofinancement (fonctionnement dépenses)

Le budget est voté par chapitre comme suit :

Investissement : 115 025.00 € en dépenses et 115 025.00 € en recettes (av. r. à réal.)

Fonctionnement : 252 226.76 € en dépenses et 252 226.76 € en recettes

H. MEILLEUR sollicite deux études sur le budget 2014 : une étude sur la station de stockage des boues et une étude statistique sur l'hydrométrie de la rue Neuve suite aux travaux réalisés en 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide le budget Eau et Assainissement (2 absentions).

DCM 2014-042

- **Budget Commune** - budget TTC

Une subvention d'un montant de 3 900.00 € est votée pour le budget CCAS.

L'affectation de résultat au compte 1068 est de 249 962.22 €.

Déficit du budget lotissement le Val du Vicoin ..... 28 885.97 €

(Fonctionnement dépenses – article 67441)

L'opération 73 STADE est créée.

Les dépenses d'investissement 2014 (hors subventions et reste à réaliser) :

<b>investissements 2014</b>			<b>134 383,72</b>
13	subvention d'investissement		4 810,00
20	étude acc bâtiments publics		4 000,00
0011	école VH	mise à jour valise numérique	2 100,00
		informatique	600,00
		antipincendoigts	1 000,00
		tapis de gymnastique	250,00
		combiné de sonorisation	321,72
0041	acquisition matériel	extincteurs	600,00
		logiciel famille	19 100,00
		électricité serveur	2 800,00
		serveur	18 200,00
		2 écrans plats	500,00
		équipement FIPH	5 000,00
		vestiaire agts techniques	2 000,00
		souffleur	602,10
		défibrillateur	3 300,00
0049	voirie	panneaux signalétique	1 500,00
		allée piétonne cimetièrè	35 900,00
0051	aménagement LUGET	signalétique	300,00
		cheminement véhicule	1 500,00
0052	salle des fêtes	chaises	700,00
		chambre froide	1 200,00
0061	ram	rangement	169,00
		motricité	223,00
0062	PLU		1 848,54
0068	bibliothèque municipal	signalétique extérieure	500,00
0070	ALSH	2 tentes	400,00
		meuble bac	400,00
		bac rangement	109,36
		étude bâtiment (énergie)	20 000,00
0072	monument aux morts	parvis	1 000,00
0073	stade	2 buts	3 450,00



**MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Le budget est voté par chapitre comme suit :

Investissement : 539 945.94 € en dépenses et 539 945.94 € en recettes (av. r. à réal.)

Fonctionnement : 1 080 998.75 € en dépenses et 1 080 998.75 € en recettes

H. MEILLEUR observe qu'il serait souhaitable de réaliser une étude et des travaux sur la réhabilitation de la salle des fêtes puisqu'elle a actuellement deux compétences (restauration scolaire/ALSH) afin d'obtenir une enveloppe de subventions plus importante.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide le budget Commune (2 voix contre).

### XI. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL – ALLEE PIETONNE CIMETIERE

DCM 2014-043

Le Maire expose qu'afin de réaliser les travaux d'aménagement de l'allée piétonne conduisant au cimetière sur la RD01, une convention doit être signée entre le Conseil Général et la Commune portant sur les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement et sur l'autorisation de signature de la convention.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'accepte et autorise Le Maire à la viser.

### XII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Commémoration du 8 mai se déroulera sur la commune cette année.
- Réunion PLU le 12 mai 2014 à 18h avec le bureau d'étude TECAM.
- Emplacement du défibrillateur sera vu lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.
- Permanence des élus (samedi de 10h à 12h)
  - Le 17 mai 2014 Mme Katia CLEMENT
  - Le 14 juin 2014 M. Mickaël MARQUET
  - Le 12 juillet 2014 M. Marc Nicole.
- Conseils Municipaux : (20h30)
  - 27 mai 2014
  - 1<sup>er</sup> juillet 2014
  - 26 août 2014
  - 30 septembre 2014
  - 28 octobre 2014
  - 25 novembre 2014
  - 9 décembre 2014

Le Maire,  
Mickaël MARQUET

Les Conseillers municipaux,  
La séance est levée à 23 h 20

